



Votre Municipalité vous informe

Face au virus, ne baissons pas la garde

Si la période estivale est propice à la convivialité et aux activités collectives, il n'en reste pas moins que la pandémie continue de circuler activement et de façon inquiétante notamment dans un département limitrophe du nôtre : La Mayenne. Ainsi, nous ne pouvons que vous encourager à maintenir les mesures dites barrières qui, si elles sont désormais connues de tous, apparaissent de moins en moins considérées comme essentielles. Elles restent toutefois primordiales dans un contexte de déconfinement exacerbé en période estivale. Le port du masque en lieu public fermé (mairie, commerces, services de proximité,...) est notamment désormais rendu obligatoire à l'échelle nationale.

Vigilance en période estivale et de congés scolaires

En cette période estivale nous ne pouvons qu'encourager les Foliosains à la pratique des activités de loisirs en plein air. Toutefois, il convient d'attirer la vigilance de chacun à propos de comportements inappropriés et répréhensibles par la loi qui ont été constatés depuis le début de l'été.

Ainsi, il s'agit de rappeler que la baignade dans les étangs du Parc des Fontaines et du Bois du Fouilloux est strictement interdite et présente un caractère dangereux pour ceux qui s'y risquent. Par ailleurs, et c'est une question de bon sens, mais allumer un feu dans les espaces boisés est formellement interdit. Un départ de feu volontaire constaté dans le Bois il y a une semaine aurait, à ce titre, pu avoir des conséquences dramatiques si un habitant n'était passé par là avant que le brasier ne s'étende.



Également à souligner des dégradations volontaires d'équipements municipaux (ex. grille de l'aire de jeu pour enfants à côté du cimetière,...), qui au-delà de la mobilisation des élus et agents pour remise en état, représente un coût pour la collectivité. Nous invitons donc tout un chacun à faire preuve de vigilance et à signaler au besoin en mairie de tels comportements.

Enfin, vigilance toujours, dans un contexte de reprise d'activités post-confinement et à l'heure de prendre la route des vacances, nous ne pouvons que vous inviter à la plus grande prudence au volant.

Accueil périscolaire

Du côté de l'école, malgré les vacances scolaires, le chantier de l'extension pour l'accueil périscolaire bât son plein après avoir été à l'arrêt du fait du confinement. La fin des travaux est désormais prévue janvier 2021.



Les acteurs de votre commune vous informent

Les vélos de l'école retrouvent leur jeunesse

En attendant l'achèvement de l'accueil périscolaire, les enfants de l'école Pierre Ménard pourront dire "MERCI" aux jeunes de "Bouge Ta Commune" qui ont consacré une semaine de ponçage et de peinture pour redonner un coup de neuf aux vélos de l'école afin de financer leur projet. Une initiative collective sympa et utile que vous pouvez retrouver [en images](#)



Camps d'été à Saint Martin

Le camp d'été Espace Loisirs Itinérants de juillet s'est tenu la semaine passée sur notre commune. Au programme, découverte de nouveaux jeux, cuisine, décoration, baignade, veillée sur "une île", pleins d'activités et des souvenirs ([diaporama](#)) entre jeunes de la commune que les enfants ne sont pas prêts d'oublier. Merci aux animateurs du camp ELI. Pour la session d'août (du 17 au 21), il reste encore quelques places. Inscriptions en cliquant [ici](#)



Agenda

- 17 Septembre : Prochain conseil municipal public
- 18 et 19 Septembre : Journée du Patrimoine - plus d'infos à venir sur les animations à Saint Martin

Le Saviez-vous ?

Depuis 2009, le **parc forestier du Fouilloux** est classé **Espace Naturel Sensible** par le Conseil Départemental car il présente de véritables intérêts en termes de biodiversité. Des panneaux installés par Atout Foliosains (merci à eux!) à chacune des entrées du parc forestier rappellent désormais un certain nombre de bonnes pratiques et interdictions qu'il convient de respecter scrupuleusement. Ce bois apprécié des Foliosains est une vraie richesse du patrimoine naturel de notre commune, il est donc de notre responsabilité à tous d'en prendre le plus grand soin !

SAINT MARTIN
Fouilloux

AMIS, SPORTIFS OU PROMENEURS,
VOUS ENTREZ DANS UN
ESPACE NATUREL SENSIBLE

ESPACE NATUREL
anjou

Le parc forestier du Fouilloux est géré par l'Office National des Forêts. Ce site fait la richesse de notre commune. Pour mieux préserver la nature, l'accès au bois est autorisé uniquement à pied ou à vélo.

Adoptez les bons gestes :

- ◆ Tenir les chiens en laisse
- ◆ Utiliser les sentiers balisés
- ◆ Laisser les fleurs en place (pas de cueillette)
- ◆ N'effectuer aucun prélèvement (bois, végétaux, terre)
- ◆ Ne déposer aucun déchet ou détritus
- ◆ N'allumer aucun feu (barbecue interdit)

Bonne promenade !

CAUTION
Access to the wood is allowed only on foot or by bicycle. As part of nature protection, follow the marked trails, keep your dogs on a leash, do not take any plant nor leave any rubbish behind, do not light any fire. Enjoy your walk !

ACHTUNG
Der Zugang zum Wald ist zu Fuß oder mit dem Fahrrad gestattet. Verwenden Sie, im Rahmen des Naturschutzes, nur markierte Wege, halten Sie Hunde an der Leine, nehmen Sie keine Pflanzen, lassen Sie keine Abfälle zurück, zünden Sie kein Feuer an. Wir wünschen Ihnen einen guten Spaziergang !

CUIDADADO
El acceso a este bosque está autorizado a pie o en bicicleta. Por respeto a la naturaleza se debe usar los senderos señalizados, los perros deben mantenerse atados a su correa, está prohibido arrancar y coger vegetación, y no está permitido tirar residuos ni encender fuego. ¡Disfrute del paseo!

Ne pas répondre à cet email, cette adresse email n'est pas consultée. Merci d'utiliser l'adresse mail habituelle de la mairie accueil@saintmartindufouilloux49.fr